



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/106
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Quai de Bougainville – Darse 4 sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5317 et destinée à l'usage de bureaux administratifs.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SHGT, 182 Quai George V – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 423 423 565 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société SHGT ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-153 portant sur la dépendance susvisée le 30/12/2020.

Description de la dépendance : surface de bureaux de 177,02 m².

Durée de la Convention d'Occupation Temporaire : 3 ans à compter du 26/10/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-153 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.